

l'affaire du serment du couronnement du Roi, et de celle de la fondation d'une université catholique en Irlande).

Continuant de parler de choses agréables, nous allons reproduire un tableau comparatif des condamnations pour ivresse qui ont eu lieu dans chacune des provinces du Canada, en 1901 et 1903 :

	1901	1903
Ile du Prince-Edouard.....	241	274
Nouvelle-Ecosse.....	1387	2726
Nouveau-Brunswick.....	1299	1658
<i>Québec</i>	<i>2973</i>	<i>2331</i>
Ontario.....	3960	5043
Manitoba.....	834	1006
Colombie-Anglaise.....	1232	1336
Territoire du Nord-Ouest.....	491	941
Yukon.....	370	337
Total	12,727	16,532

On remarquera que seule la province de Québec (exception faite du Yukon où la population a diminué, croyons-nous) indique une diminution des ravages de l'ivrognerie. Après s'être réjoui à la vue de cette constatation si honorable pour nous, il faut prendre la résolution de faire en sorte que ce mouvement de diminution se continue parmi nous, c'est-à-dire qu'il faut poursuivre avec un nouveau courage la lutte contre l'alcoolisme.

Mais si nous dégagions de là une autre conséquence, appuyée par exemple sur un sophisme...

Nos grands réformateurs répètent à l'envi qu'il faut travailler sans relâche au développement de l'instruction publique, pour accroître le règne de la vertu et enrayer le progrès du vice.

Eh bien, messieurs, voyez : dans les provinces-sœurs l'ivrognerie se développe de plus en plus, tandis que ce vice diminue dans la province de Québec. Il faut donc en conclure que la province de Québec est à la tête de toutes les autres pour le